



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit: T1 Interior

Identifiant unique de formulation: WH20-K0A6-P00D-0EY2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyeur pour verre.

Utilisations déconseillées: Autres que celles recommandées.

1.3 Identification de la société: Industrias Vijusa, S.L. CIF : B-46200150

Adresse: Pol. Industrial Cheste, Vial 4 – Parcela 8
46380 – Cheste (Valencia)
Espagne
Téléphone. +(34) 962 51 14 14 – Fax. +(34) 962 512 707
Courriel: laboratorio2@vijusa.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence: Centres Antipoison
et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H336.

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS02



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Contient de l'alcools en C9-11 éthoxylés, du 1-méthoxypropane-2-ol, du propane-2-ol

Contient du citronnier, extraits, du (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et VPVB Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (environnement). Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine). Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. de CAS	Nom Chimique	Code de la classe et catégorie de danger; Code(s) des mentions de danger
≥25% et <50%		68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés	Acute Tox. 4;H302- Eye Dam. 1;H318 ^[1]
≥25% et <50%	203-539-1	107-98-2	1-méthoxypropane-2-ol	Flam. Liq. 3;H226-STOT SE 3;H336 ^{[1],[2]}
≥10% et <25%	200-661-7	67-63-0	Propane-2-ol	Flam. Liq. 2;H225-Eye Irrit. 2;H319-STOT SE 3;H336 ^[1]
≥0,1% et <1%		8008-56-8	Citronnier, extraits	Flam. Liq. 3;H226-Skin Irrit. 2;H315-Skin Sens. 1;H317- Asp. Tox. 1;H304- Aquatic Acute 1;H400-Aquatic Chronic 1;H410 ^[1]
≥0,1% et <1%	227-813-5 01-2119529223-47	5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	Flam. Liq. 3;H226-Skin Irrit. 2;H315-Skin Sens. 1;H317- Aquatic Acute 1;H400-Aquatic Chronic 1;H410 ^[1]
<0,1%	245-142-6	22629-49-8	Tridéc-2-énenitrile	Aquatic Acute 1;H400;M=10-Aquatic Chronic 1;H410;M=10 ^[1]

[1] Substance dangereuse pour la santé ou pour l'environnement.

[2] Substances pour lesquelles des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées en application de la législation de l'Union.



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des codes des mentions de danger mentionnées ci-avant.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- | | |
|-------------------|---|
| Ingestion: | Rincer la bouche à l'eau.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir. |
| Contact oculaire: | Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin. |
| Inhalation: | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. |
| Contact cutané: | Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- Provoque des lésions oculaires graves (effets irréversibles sur les yeux).
- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Recommandés : De la mousse ou de la poudre sèche.

Ne pas utiliser d'eau sous pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Non applicable.

5.3 Conseils aux pompiers:

Les hautes températures peuvent provoquer des pressions élevées à l'intérieur des récipients fermés.

Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs de combustion générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas fumer. Ne pas manipuler, stocker ni ouvrir à proximité d'une flamme nue ou d'une source potentielle d'ignition.

Porter des gants appropriés.

Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.

Maintenir une ventilation adéquate sur les zones de travail, après un déversement accidentel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant la formation de poussière. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur les résidus imprégnés par le produit.

Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière.

A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les avertissements décrits dans l'étiquetage.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyeur pour verre

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'exposition professionnelle:

France			
Substance	Valeur limite d'exposition professionnelle 8 h (VME)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme (VLCT)	Note
Propane-2-ol		980 mg/m ³	-
1-méthoxypropane-2-ol	188 mg/m ³	375 mg/m ³	*
Union européenne			
Nom de l'agent	Valeur limite - 8 heures	Valeur limite - Court terme	Mention
1-méthoxypropane-2-ol	375 mg/m ³	568 mg/m ³	Peau

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Valeurs des composants:

Substance	Num. de CAS	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Propane-2-ol	67-63-0	Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 888



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

		mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 500 mg/m ³
		Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 319 mg/kg bw/day
		Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 26 mg/kg bw/day
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 33,33 mg/m ³
		Population générale. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 4,76 mg/kg bw/day
		Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 8,33 mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Valeurs des composants:

Substance	Num. de CAS	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Propane-2-ol	67-63-0	Eau douce: 140,9 mg/L Eau de mer: 140,9 mg/L Rejets discontinus: 140,9 mg/L Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 2251 mg/L Sédiments: 552 mg/kg Sol: 28 mg/kg Empoisonnement secondaire: 0,16 µg/kg food
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 1,8 mg/L Eau douce: 0,0054 mg/L Sol: 0,262 mg/kg Eau de mer: 0,00054 mg/L

	<u>T1 INTERIOR</u>	Date de révision: 31-10-2023 Remplace la version:2 Version: 3
---	---------------------------	---

			Sédiments (Eau douce): 1,32 mg/kg Empoisonnement secondaire: 3,33 g/kg food Sédiments (Eau de mer): 0,13 mg/kg
--	--	--	--

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle:	Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.
Ventilation:	Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.
Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.
Protection de la peau:	Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques. Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et se rincer les mains soigneusement après manipulation.
Protection des yeux:	Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité pour éviter le contact par éclaboussures.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide transparent
Couleur:	Bleu
Odeur:	Aromatic
Seuil olfactif:	Non applicable
Valeur du pH:	6,0 - 8,0 (20 °C)
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	> 100 °C
Point d'éclair:	~40 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité:	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Propriétés oxydantes:	Non oxydant
Propriétés explosives:	Non explosif
Limite inférieur d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable
9.2 Autres informations	
Non applicable.	

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Non disponible.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'emploi.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	
Polymérisation dangereuse:	Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.
10.5 Matières incompatibles:	Acides, Produits caustiques, Agents réducteurs forts, Isocyanates, Nitrures, Peroxydes organiques et hydroperoxydes, Époxydes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. D'autres gaz toxiques et/ou vapeurs sont aussi possibles.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voir les rubriques 2 et 3.

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Utilisez toujours le produit avec précaution lors de la manipulation de produits chimiques.

Toxicité aiguë:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Ce mélange ne répond pas aux critères de



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

	classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Substance	Toxicité orale aiguë (LD50)	Toxicité dermique aiguë (LD50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50 Vapeurs)
Alcools en C9-11 éthoxylés	1400 mg/kg 1 hr (rat albino)	> 2000 mg/kg 96 hr (Lapin)		
Propane-2-ol	> 2000 mg/kg 1 hr (rat albino)	> 2000 mg/kg 48 hr (Lapin)		> 5,0 mg/L 4 hr (rat albino)

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique:

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.7 Autres effets néfastes: Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Substance	Toxicité aquatique aiguë	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
Alcools en C9-11 éthoxylés		Facilement biodégradable (0%, 28 Jours)	
Propane-2-ol	> 100 mg/L 96 hr (Oryzias latipes)	Facilement biodégradable	
(R)-p-mentha-1,8-diène	0,70 mg/L 96 hr (Pimephales promelas)	Facilement biodégradable (71%, 28 Jours)	7,2

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé:

Ne pas réutiliser les emballages vides. Les récipients doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Conditions pour l'élimination:

Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)

- 14.1 Numéro ONU: UN1993
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Propane-2-ol, 1-méthoxypropane-2-ol)
- 14.3 Classe: 3
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
- Code restriction de tunnel: (D/E)
- Étiquetage:  3

Transport maritime (IMDG)

- 14.1 Numéro ONU: UN1993
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Propane-2-ol, 1-méthoxypropane-2-ol)
- 14.3 Classe: 3
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.5 Polluant marin: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
- IMDG-Code de group de ségrégation: -
- FS: F-E,S-E
- Étiquetage:  -
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable

Transport aérien (ICAO/IATA)

- 14.1 Numéro ONU: UN1993
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Propane-2-ol, 1-méthoxypropane-2-ol)



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

14.3 Classe: 3
14.4 Groupe d'emballage: III
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Avion cargo: ACCEPTED
Étiquetage: 

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances extrêmement préoccupantes:

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

15.3 Composition des détergents (648/2004/CE)

Parfums: limonene, linalool, benzyl benzoate, citral, geraniol, citronellol

Étiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément au Règlement (CE) n° 648/2004:

Contenance	Ingrédients
≥25% et <50%	agents de surface non ioniques
≥1% et <5%	parfums.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte complet des codes des mentions de danger sous la rubrique 3:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End use: Utilisateur professionnel

Exclusivement réservé à un usage industriel.



T1 INTERIOR

Date de révision: 31-10-2023
Remplace la version:2

Version: 3

Texte intégral des classifications (conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008):

Flam. Liq. 2; H225	Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3; H226	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4; H302	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4
Skin Irrit. 2; H315	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1; H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2; H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1; H317	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
STOT SE 3; H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques
Asp. Tox. 1; H304	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Aquatic Acute 1; H400	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de catégorie 1
Aquatic Chronic 1; H410	Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité chronique de catégorie 1

Références bibliographiques:

1. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

Remplace la version:2

Raison de la révision: Adaptation au Règlement (UE) 2020/878.

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.